

Déclaration des peuples autochtones et les organisations de la société civile du Canada sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Présenté par Ashley Iserhoff, Grand Chef Député, Grand Conseil des Cri (Eeyou Istchee) au nom de :

**Grand Conseil des Cri (Eeyou Istchee)
Conseil inuit circumpolaire
Assemblée des premières Nations
Femmes autochtones du Québec
Sommet des premières Nations
Assemblée des premières Nations du Québec et du Labrador
Coalition des droits de l'homme des Peuples premiers
Association mondiale autochtone
Comité (Quaker) des amis canadiens**

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : Vers sa mise en œuvre et un consensus effectifs

Les peuples autochtones et les organisations de la société civile du Canada sont heureux de partager les points de vue exprimés dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, sa mise en œuvre et le mouvement croissant pour son adoption par consensus.

La *Déclaration* est un outil historique qui s'applique universellement dans les innombrables contextes autochtones de plus de 70 pays. Cette expression des droits de l'homme fournit un cadre légal aux principes et aux règles qui réalisent la réconciliation entre les peuples autochtones et non autochtones. Le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones, James Anaya, a déclaré dans son rapport d'août 2008 :

La *Déclaration* "manifeste une compréhension commune, qui fait autorité, au niveau mondial, du contenu minimum des droits des peuples autochtones, basée sur diverses sources juridiques internationales des droits de l'homme."

La *Déclaration* est largement instrumentalisée car elle est capable d'apporter une réponse dans de nombreuses circonstances, actuelles ou futures. Depuis son adoption historique par l'Assemblée générale de l'ONU, il y a 20 mois, les interprétations excessives de quelques états dissidents n'ont pas été confirmées. Nous constatons, au contraire, des façons harmonieuses, coopératives et systématiques de la mettre en œuvre effectivement.

Quoiqu'il reste encore beaucoup de travail à faire, les peuples autochtones, les états et les organisations ont pris des initiatives pour l'utiliser et la mettre en application : organisations des Nations Unies comme le Conseil des droits de l'homme, l'Instance permanente sur les questions autochtones, le Rapporteur spécial et des experts indépendants, de nombreuses agences spécialisées des Nations Unies, des tribunaux régionaux et nationaux. En outre, un nombre croissant de résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU font une référence particulière à ce nouvel outil juridique international.

Les agences des Nations Unies, chargées de l'application des traités, s'y réfèrent dans leur interprétation pour ce qui concerne les droits de l'homme. Dans l' *Universal Periodic Review (UPR)* beaucoup de pays se réfèrent à la Déclaration en élaborant leurs recommandations.

Tout ceci montre que la Déclaration est un outil "vivant" qui renforce internationalement le système des droits de l'homme dans son ensemble.

Depuis son adoption par l'Australie le 3 avril 2009, il ne reste que 3 états à avoir voté contre. Mais la Nouvelle Zélande et les Etats Unis ont annoncé récemment qu'ils étaient en train de reconsidérer leurs positions. Nous les prions instamment d'approuver, sans ambiguïté, la *Déclaration*.

Nous saluons l'élection des Etats Unis au Conseil des droits de l'homme. Cependant, dans les "Engagements et promesses concernant les droits de l'homme" ceux-ci n'ont fait aucune mention des peuples autochtones et de la *Déclaration* des Nations Unies. C'est une occasion manquée pour l'administration Obama d'inverser les politiques régressives de son prédécesseur. En honorant leurs promesses et leurs engagements, les Etats Unis soutiendraient fortement les droits des peuples autochtones et assumeraient un rôle dirigeant international.

Le Canada a poursuivi son opposition idéologique à la *Déclaration*. L'actuelle minorité du gouvernement a ignoré la motion d'avril 2008, adoptée par le Parlement, appelant le Parlement et le gouvernement du Canada à "se conformer pleinement" à ses normes.

Le Canada a violé à plusieurs reprises les règles du droit international et national. Il a manqué de "se situer aux plus hauts niveaux dans la protection et la promotion des droits de l'homme" comme le requiert de ses membres le Conseil des droits de l'homme. Durant les trois années de son mandat, parmi les membres du Conseil appartenant au groupe des états occidentaux, il s'est aligné sur les normes les plus basses.

Le gouvernement canadien s'est opposé à la *Déclaration* dans différents forums internationaux, il a encouragé d'autres états à ne pas la soutenir. Ce faisant, il a ignoré les obligations de s. 35 de sa Constitution de 1982. Il n'a pas consulté ni associé les peuples autochtones ni respecté l'honneur de la Couronne.

Dans la préparation de son rapport national pour *Universal Periodic Review (UPR)*, le gouvernement canadien n'a entrepris aucune consultation des organisations des peuples autochtones et de la société civile. Durant les réunions convoquées par le gouvernement les 20 et 21 avril 2009, les fonctionnaires fédéraux ont refusé de discuter des obligations constitutionnelles de la Couronne. Un fonctionnaire du ministère de la justice a déclaré que le gouvernement "mettait de côté" de telles questions constitutionnelles et adoptait "une approche plus restrictive".

Aux pourparlers sur le climat de décembre 2008 en Pologne, , le ministre canadien de l'environnement a annoncé dans une conférence de presse que "la *Déclaration* des Nations Unies n'avait rien à voir avec le changement climatique". De telles déclarations donnent injustement un sens politique à la question des droits humains des peuples autochtones et sapent les tentatives globales pour répondre effectivement au changement climatique.

Les peuples autochtones travaillent avec de nombreux partenaires dans leurs pays et à l'échelle mondiale. Les états qui prendront part à ce mouvement international positif qui s'amplifie dans le respect de la *Déclaration des Nations Unies*, sont les bienvenus.

Recommandations :

Nous prions instamment l'Instance permanente de recommander au Conseil économique et social (ECOSOC) et au Conseil des droits de l'homme que :

- 1) tous les états soient encouragés à adopter et à mettre en œuvre de façon pleine et entière la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*,
- 2) dans tous les pays où vivent des peuples autochtones, la *Déclaration* soit incorporée aux rapports nationaux adressés à l'UPR,
- 3) des références à la *Déclaration* soient faites, de plus en plus, dans les résolutions, décisions et rapports adressés à l'ECOSOC, au Conseil des droits de l'homme et à d'autres organisations et autres entités,
- 4) les traités régissant les entités soient encouragés à faire de plus en plus référence à la *Déclaration* quand il s'agit des droits des peuples autochtones et des obligations correspondantes des états.